

Veille foncière agricole et environnementale de la communauté de communes de la vallée du Garon

SIG • AGRICULTURE • ENVIRONNEMENT • AMÉNAGEMENT • MUTUALISATION

Dans le Rhône, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG), mutualisé avec les cinq communes de son territoire, afin de mettre en œuvre différentes politiques : voirie, mobilité, instruction du droit des sols, agriculture, environnement... Cet outil, support de collaboration entre l'intercommunalité et les communes, a permis la montée en puissance des projets et actions de la CCVG autour des enjeux agricoles et environnementaux.

CONTEXTE

Une politique volontariste de préservation de l'usage des terres

Située dans la frange de l'agglomération lyonnaise, la CCVG est un territoire périurbain de 32 185 habitants fortement soumis à la pression et à la spéculation foncières. Les enjeux agricoles, de biodiversité et environnementaux sont très importants : la CCVG bénéficie à la fois d'une agriculture dynamique bien présente, avec 45 sièges d'exploitation, et d'une grande richesse environnementale¹. Afin de préserver ces espaces, les deux tiers du territoire sont classés dans un périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP).

La CCVG s'est engagée dans une politique volontariste de préservation de l'usage des terres qui est passée par la mise en place :

- ① **En 2018, d'une animation territoriale autour de l'agriculture qui induit une grande réactivité et efficacité quant aux décisions à prendre** pour solliciter l'exercice du droit de préemption de la Safer ou du Département, au titre des PENAP, et qui repose sur :
 - **Une veille foncière agricole depuis 2018**, assurée par la chargée de Développement Agriculture et Environnement² de la CCVG. Elle permet à la collectivité de suivre les ventes de parcelles à vocation agricole sur son territoire dans le cadre d'une convention avec la Safer.
 - **Une gouvernance qui rassemble les personnes et structures du territoire** concernées et pertinentes dans un comité local d'agriculture chargé du suivi de la mise en œuvre de la politique Agriculture 2030 de la CCVG.
 - **Un circuit de communication et de décision clair et rôdé entre la CCVG**, les services urbanisme des communes, la Safer, le Département du Rhône, les élus du territoire et des référents agriculteurs du comité local d'agriculture.
- ② **D'une stratégie foncière environnementale, renommée stratégie Biodiversité 2024-2034** dont l'élaboration a démarré en janvier 2023, qui s'appuiera également sur de la veille foncière. Elle répond à plusieurs éléments de contexte :
 - **Une nouvelle équipe d'élus** ayant fait de la transition écologique une priorité de leur mandat.
 - **Le souhait de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux** en engageant des actions systématiques autour de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.
 - **Mais un manque d'outillage** dans certaines situations de vente de terrains présentant des enjeux environnementaux.

¹ Comprenant des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et des réserves en eau stratégiques : deux bassins versants et une nappe phréatique alimentant 90 000 personnes en eau potable.

² Plus loin appelée chargée de Développement, chargée de mission ou technicienne de la CCVG de manière indifférenciée.

L'élaboration de la stratégie foncière environnementale repose sur une animation territoriale incarnée par un groupe de travail composé des services d'urbanisme des communes, d'associations locales et naturalistes, d'une communauté de communes voisine, du Département du Rhône qui soutient financièrement l'élaboration, des syndicats d'eau potable et de rivière, de services de l'Etat et de la Safer. Il appuie la CCVG dans l'élaboration de la stratégie et dans le pilotage du bureau d'études en charge du diagnostic biodiversité qui permet, notamment, de collecter, d'assembler, d'analyser et de cartographier les données nécessaires à l'enrichissement de l'outil SIG.

Ces stratégies de veille foncière agricole et environnementale illustrent la nécessité pour une collectivité de se doter d'un dispositif opérationnel de suivi et d'outil performants d'information et d'aide à la décision.

Plusieurs éléments appuient ou complètent ce constat :

- **Avec la montée en puissance de la veille foncière**, la CCVG s'engage vers des opérations de plus en plus compliquées et coûteuses, qui croisent de plus en plus d'enjeux.
- **La hausse du nombre de données à collecter, traiter, intégrer dans l'outil SIG**, induite par l'élaboration de la stratégie foncière environnementale, pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et réaliser la gestion environnementale des parcelles.
- **L'accompagnement de la politique d'installation agricole** qui s'appuie sur une animation foncière, avec constitution d'une réserve foncière.

OBJECTIFS DU PROJET

- 1 **Garantir une meilleure transparence dans l'accès au foncier agricole, en favorisant la circulation de l'information**
- 2 **Gagner en réactivité, en souplesse et en efficacité pour le suivi des parcelles :**
 - Avoir un outil d'aide à la décision performant qui facilite l'obtention rapide des informations sur toutes les ventes de terrains situés dans les espaces agricoles et environnementaux du territoire
 - Être en capacité d'intervenir promptement dans le cas d'une vente problématique (enjeux agricoles et environnementaux, risques de spéculation foncière...)
- 3 **Aider au suivi des parcelles et à la gestion du territoire au quotidien : création de couches d'information spécifiques (par exemple, les parcelles qui disposent d'une notice de gestion environnementale)**
- 4 **Garantir et affiner la prise en compte des enjeux environnementaux et de biodiversité dans les projets sur le territoire et dans les révisions de PLU :**
 - Par la mise à disposition des données traitées aux communes, notamment aux services urbanisme et technique
- 5 **Sensibiliser, informer et/ou former le grand public, les élus et les agents grâce à un partage de connaissances fines du territoire issues de la collecte des données**

DÉMARCHE NUMÉRIQUE

Se professionnaliser davantage sur la question des données

L'outil SIG intègre un grand nombre de données qui sont cartographiées ; cela facilite le travail au quotidien de la chargée de mission de la CCVG. En effet, les données contribuent à identifier des enjeux liés à chaque parcelle et à les qualifier, offrant à la technicienne la possibilité d'avoir des informations précises, localisées, facilement et rapidement accessibles.

Les données issues du diagnostic Biodiversité seront intégrées au fur et à mesure à l'outil, en fonction de leur utilité ; un temps d'apprentissage et d'expérimentation est nécessaire pour sélectionner celles qui serviront le projet de la manière la plus pertinente et éclairante.

Les données proviennent de sources disparates qui nécessitent un travail de repérage et de collecte :

- **Zonages PLU** des communes
- **Périmètres de protection des captages** fournis par l'Agence Régionale de la Santé

- **Parcelles irriguées ou irrigables** par les syndicats
- **PENAP et ENS** par le Département
- **Ilots PAC** par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA)
- **Plans de Protection des Risques Naturels d'inondation (PPRNi)**

La montée en puissance du projet génère chez la chargée de Développement Agriculture et Environnement une nécessité de se professionnaliser davantage sur la question des données (traitement et exploitation sous SIG) pour gagner en autonomie.

RÉSULTATS

Un outil facilitateur pour la chargée de Développement Agriculture et Environnement : une fois approprié, l'outil permet une montée en puissance des actions qu'elle a mis en place avec la veille agricole et environnementale.

Une meilleure réactivité et souplesse face aux situations :

- **Un gain de temps considérable** qui offre à la CCVG un moyen de faire face à une fenêtre temporelle d'action réduite en facilitant la prise de décision.
- **Un renforcement des capacités d'anticipation** par le biais de l'intégration de données de plus en plus précises.

→ **Un appui dans la construction d'un argumentaire** à présenter aux élus sur la pertinence d'un positionnement concernant l'acquisition de certaines parcelles à forts enjeux.

Création d'un commun numérique de données liées aux enjeux agricoles et environnementaux produites par différents acteurs et mutualisées avec les communes du territoire.

COÛTS

Solution logicielle : 17 268,40 € TTC (2015)

Frais d'hébergement : 2 400 €/an

Frais de maintenance : 7 000 €/an

Administration et développement : marché à bon de commande 24 000 € maximum/an (en l'absence de poste dédié en interne)

! DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Une nécessité de dégager du temps :

- **Pour l'appropriation des données** et imaginer la manière la plus utile et pertinente d'en faire usage.
- **Pour l'appropriation du logiciel** dans sa dimension d'exploitation des données ; il faut alors se former, ce qu'une charge de travail élevée ne permet pas forcément, cette montée en compétences étant essentielle afin d'assurer l'autonomie de la chargée de mission de la CCVG dans le cadre de ses missions sur la veille.
- **Pour la mise à jour des données et l'élaboration du protocole de collecte** : car celle-ci n'est pas automatique. En fonction des données et des objectifs recherchés par leur utilisation, l'actualisation doit être faite plus ou moins régulièrement. Pour certaines, elle est annuelle (ilots PAC), pour d'autres (inventaire faunistique ou floristique) cela dépend de l'espèce suivie.

Absence de données pour certaines mailles du territoire : des « trous dans la raquette » ont pu être repérés après le diagnostic de biodiversité ; il s'agit d'espaces sur lesquels il s'agira de réaliser des inventaires pour mieux connaître les enjeux environnementaux afférents. Cela demande un investissement financier et en temps.

AU TRAVERS DE CE PROJET, QUE CONCLURE DES APPORTS DU NUMÉRIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

De nouveaux outils d'aide à la décision et au pilotage de projets :

- **Pour articuler des actions de court et de long termes** : l'objectif est de faire du SIG tant un outil de gestion des urgences, comme dans le cas d'une vente problématique, qu'un outil d'aide à la décision sur les projets d'aménagement des communes.
- **Pour mieux appréhender la complexité par d'une vision systémique du territoire** : la quantité de données contenues dans l'outil rend possible l'acquisition des connaissances fines du territoire et le croisement d'informations afin de mieux saisir les enjeux liés au foncier et d'agir de manière ciblée et efficace.

→ **Pour renforcer les capacités à impulser de nouveaux projets** : le SIG vient en support de la stratégie environnementale en cours d'élaboration par la CCVG.

→ **Pour outiller des communes** pour lesquelles l'accès aux potentialités du numérique peut être complexe et limité, grâce à la mutualisation des moyens.

Un renouvellement des approches du développement local avec de nouvelles modalités d'action qui favorisent une manière plus transversale de travailler et nécessitent, outre la montée en compétences des techniciens, la mobilisation de nouveaux partenariats ou des évolutions dans les partenariats existants (mutualisation, collaboration, circuits de décision, circulation des informations...).

QUELQUES POINTS D'ATTENTION POUR LA RÉUSSITE DE L'ACTION

- 1 **S'appuyer sur et venir renforcer un cadre d'animation territorial préexistant et un engagement politique fort :**
 - L'outil vient au service d'une gouvernance et d'une organisation déjà rodées, soutenues par une volonté politique affirmée des élus de préserver les terres agricoles et environnementales. La présence de circuits de décision et de communication efficaces, la préexistence de relations de travail de qualité, notamment entre la Safer, le Département et la CCVG, sont autant de paramètres que le numérique peut venir amplifier.
- 2 **Bien identifier et anticiper ses besoins et prendre le temps de l'appropriation :**
 - La chargée de mission de la CCVG évalue et anticipe les besoins nécessaires pour répondre aux objectifs de chaque étape de ses projets afin de pouvoir exploiter ou créer les jeux de données adéquats ; c'est une étape cruciale afin de faire le tri parmi une quantité substantielle de données dans lesquelles il serait aisé de se perdre. Cela évite de tomber dans le piège de « l'illusion du nombre » qui consisterait à croire que l'accumulation de données permettra d'orienter au mieux les décisions. Une réflexion préalable à leur utilisation, une mise en cohérence avec les objectifs et besoins et un traitement minutieux visant à faire émerger des informations pertinentes sont essentiels pour garantir leur utilité pour l'action publique.
- 3 **Prévoir les ressources nécessaires à la collecte et à l'actualisation des données :**
 - Qu'il s'agisse de le faire soi-même ou bien d'engager un prestataire pour qu'il le fasse, la collecte et l'actualisation des données demande un investissement en temps et en moyens financiers. La CCVG devra ainsi intégrer dans son plan d'action Biodiversité le budget nécessaire à la réalisation des inventaires dont elle aura besoin.
- 4 **Bien animer la démarche auprès des utilisateurs pour faire comprendre l'intérêt de l'outil et former à sa prise en main ; c'est une étape nécessaire pour garantir l'autonomie des techniciens, ainsi que leur capacité à suivre et accompagner la progression du projet :**
 - Lors de la mise en place du SIG, les techniciens de la CCVG et des communes ont tous été formés par le prestataire à l'utilisation de l'interface. La chargée de mission de la CCVG a bénéficié d'une formation complémentaire, consacrée au traitement et à l'exploitation de données.